Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Centre de Soins et d'Education Marika Inc.	2024113	Le 10 juin 2025
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Les Petits Coeurs Marika		(506) 475-8525
Adresse		
689 boulevard Éverard H. Daigle Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 3C5		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Pascale Dumont-Levesque	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des médicaments (aucun), des exigences d'affichage, de la santé, de la sécurité et de la désignation (en cours, les 10hrs de développement professionnel seront terminées d'ici fin septembre).
La collation est fournie par les parents.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 juin 2025 — Date

original signé par
Nicole Cormier McPhee — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 juin 2025 — Date